



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Délibération pour solliciter les Fonds de Concours Intercommunaux Solidarité Ets Fabrelec Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025 N°24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie
 Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric
 Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny
 Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

La Commune a fait effectué des travaux dans l'ancienne mairie par la St Fabrelec pour un montant de 2 051€ HT.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les Fonds de Concours de la Communauté des Communes du Grand Orb à hauteur de 50% de ce montant. Cette somme sera divisée comme suit :

PART PRISE PAR LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES 1 025,50€ HT

PART PRISE PAR LA COMMUNE 1 025,50€ HT

Le Conseil Municipal, où la proposition de Mme Le Maire, valide la demande de subvention à la Communauté de Communes Grand Orb.

Mme Le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr